



Communiqué de presse du 27 juin 2014

Le tourisme en France : une condamnation à mort ?

Le 19 juin dernier, lors des conclusions des Assises du tourisme, M. Fabius fixait des objectifs ambitieux : la France 1^{ère} destination mondiale en termes de recettes avec 100 millions de touristes. Il a rappelé que le tourisme est un secteur stratégique pour la France. Il représente plus de 2 millions d'emplois directs et indirects, plus de 7 % de notre PIB, les trois quart réalisés par l'hôtellerie-restauration. Il rapporte plus d'une dizaine de milliards d'euros d'excédent à notre balance commerciale.

Le 26 juin une semaine plus tard, les députés adoptaient un amendement relevant la taxe de séjour de 1,5 à 8 euros par personne et nuitée, soit une augmentation de près de 600 %. Les hôteliers d'Ile de France subiraient une taxe supplémentaire de 2 € par nuitée afin de financer les transports en commun. Au total, c'est un demi-milliard d'euros que Paris et la région Ile de France entendent taxer contre 57 millions d'euros à ce jour ! Un demi-milliard d'euros que les hôtels franciliens ne pourront pas répercuter sur la note du client.

« C'est une exécution en règle ! » s'insurgent les trois co-présidents du GNI, Gérard Guy président de la CPIH, Claude Daumas président de la Fagiht et Didier Chenet président du Synhorcat.
« Ce jugement nous condamne, nous aurons droit à un enterrement de 1^{ère} classe. »

Pas un seul pays touristique ne pratique une telle taxe. Les députés viennent de condamner à mort le tourisme français. Que cela soit dit !

Voici à combien se monte la facture :

- doublement de la TVA en 3 ans
- mise aux normes sécurité et accessibilité
- commissions exigées des OTAs à hauteur de 20 à 25%
- concurrence déloyale des meublés touristiques sans cadre fiscal et réglementaire
- 4 hôtels indépendants disparaissent en France chaque semaine
- aucun pays touristique ne pratique une telle fiscalité dissuasive

« La réaction sera cinglante » conclut le GNI.

*Le GNI (Groupement National des Indépendants) est la seule organisation professionnelle du secteur à fédérer les entreprises indépendantes et patrimoniales : 23 000 hôtels, cafés, bars, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit employant 260 000 salariés.

Contact presse :

Martine PROFICHEL – m.profichel@synhorcat.com – 06 68 42 39 56

Catherine DE BRUYNE – contact@fagiht.fr – 06 09 67 44 47

Charlotte LE MONIET – c.lemoniet@orange.fr - 07 87 02 69 66